



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
COMMUNE DE GUEBERSCHWIHR

4 PLACE DE LA MAIRIE  
68420 GUEBERSCHWIHR  
Tél. 03.89.49.31.05  
Fax 03.89.49.34.01

**PROCES-VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal de la**  
**Commune de GUEBERSCHWIHR**  
**de la séance du 13 juin 2016**

Le treize juin deux mille seize à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit juin deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Roland HUSSER, Maire.

**Présents :** M. Roland HUSSER, Maire ; M. Rémy GROSS, M. François MAURER, Adjoint au Maire.  
Mmes Sylvie JAEGGY, Mme Caroline GIUDICELLI Conseillères Municipales.  
M.M. Sylvain COSMO, Frédéric DUCASTEL, Frédéric SELIG, Didier MAURER, Jean-Marc VOGT, Eric LICHTLE, Georges SCHERB, Vincent WASSMER, Conseillers Municipaux.

**Ont donné procuration :** Marit RINNE, Conseillère Municipale qui donne procuration à M. Rémy GROSS, Adjoint au Maire, en cas de vote, Mme Caroline PICOU-NOLL, Adjointe au Maire qui donne procuration à M. François MAURER.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil Municipal peut délibérer de façon valide.

**Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 09 mai 2016
3. Droit de Préemption Urbain (DPU)
4. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024
5. Organisation du recensement de la population 2017
6. Divers – info

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer le secrétaire de séance et propose Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de mairie, comme secrétaire auxiliaire.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,  
VU l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la loi  
n°2004-809 du 13 août 2004 ;**

- ✓ désigne M. François MAURER, secrétaire de séance,
- ✓ désigne Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de séance auxiliaire.

**2. Approbation du procès-verbal du 09 mai 2016**

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant au procès-verbal du 09 mai 2016.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**  
✓ **approuve le procès-verbal du 09 mai 2016.**

### **3. Droit de Prémption Urbain (DPU)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme.

Cette demande concerne :

- l'immeuble sis 28 rue haute cadastré section 2 parcelle 57+58

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,**

**VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09/04/2002 instituant le droit de préemption urbain,**

**ENTENDU l'exposé de M. le Maire,**

✓ **décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain pour les parcelles désignées.**

### **4. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

Comme vous le savez déjà, la ville de Paris a fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette candidature, si elle était retenue par le CIO en 2017, aurait un impact considérable pour Paris mais aussi pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil de millions de visiteurs, le développement de la pratique sportive, etc.

L'AMF est mobilisée pour cette candidature. Le soutien de tous les territoires en faveur de Paris 2024 sera, en effet, un atout important pour la France.

C'est pourquoi l'AMF nous invite à prendre une délibération de soutien.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote avec 1 ABSTENTION, 2 CONTRE :**

✓ **apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique**

### **5. Organisation du recensement de la population 2017**

*Entrée en séance de M. WASSMER, Conseiller Municipal.*

M. le Maire rappelle au conseil que l'enquête de recensement de la population de Gueborschwihr se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. (Recensement quinquennal ; dernier recensement établi en 2012).

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la Commune devra mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

L'équipe communale en charge de l'enquête de recensement est nommée par arrêté municipal. Elle compte deux agents recenseurs et un coordonnateur communal.

La mission d'un agent recenseur est de collecter les bulletins auprès des habitants. Le coordonnateur est chargé d'encadrer les opérations. Le coordonnateur sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la campagne de recensement.

Le Maire propose de reprendre M. Sébastien MURSCHEL, agent recenseur de 2012, et Mme Isabelle SIMONKLEIN.

M. le Maire propose de désigner Mme Sandra LOUBERE, Adjoint Administratif en qualité de Coordonnateur Communal, comme en 2012.

Les agents recenseurs peuvent percevoir en plus d'une rémunération forfaitaire totale de 700 € brut, un forfait de 40 € brut pour la participation aux journées de formation. S'agissant des agents communaux nommés agents recenseurs, le forfait de 40 € bruts ne sera pas reversé car les agents pourront participer aux séances de formation sur leur temps de travail.

Le forfait de 700 € bruts sera versé à hauteur de 350 € pour le mois de janvier 2017 et 350 € pour le mois de février 2017.

Le coordonnateur communal, Mme Sandra LOUBERE, Adjoint Administratif percevra une indemnité horaire pour travaux supplémentaires équivalente à 12 heures pour le mois de janvier (6 heures par semaine) et 14 heures pour le mois de février (6 heures par semaine + 2 heures pour l'enregistrement de la clôture du recensement).

**Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :**

***VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21-10 et 2123-18,***

***VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,***

***VU la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V,***

***VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,***

***VU le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,***

***VU le tableau des emplois de la commune,***

***CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs et coordonnateur communal,***

***ENTENDU l'exposé de M. le Maire,***

- ✓ ***charge M. le Maire de procéder aux enquêtes de recensement de la population, de les organiser et signer tout acte y afférent,***
- ✓ ***autorise M. le Maire à créer les postes occasionnels pour les agents recenseurs et approuve la nomination de deux agents recenseurs pour la campagne de recensement du 19 janvier 2017 au 18 février 2017,***
- ✓ ***approuve la nomination de Mme Sandra LOUBERE en qualité de coordonnateur communal pour la campagne de recensement du 19 janvier 2017 au 18 février 2017,***
- ✓ ***fixe la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à 700 € bruts, selon modalités exposées par M. le Maire,***
- ✓ ***fixe l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) de Mme Sandra LOUBERE à 12 heures pour le mois de janvier 2017 et 14 heures pour le mois de février 2017 selon modalités exposées par M. le Maire,***
- ✓ ***précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2017 – chapitre 64.***

**6. DIVERS - INFORMATIONS**

**POINTS DIVERS**

### **Convention FFME**

Depuis de nombreuses années, une convention tripartite entre la commune, l'ONF et la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) encadre la pratique de l'escalade sur le site dit « du Vieux-Gueberschwihr » aménagé dans la forêt communale.

Cette convention arrive à échéance le 26 juin de cette année. La FFME vient de proposer une nouvelle rédaction de ce texte qui exige un délai d'étude non compatible avec sa signature avant cette date. Aussi est-il proposé de signer par les mêmes parties un simple avenant de prolongation d'une année de la convention en vigueur avec toutefois une mise à jour des parcelles concernées. Ce délai sera mis à profit pour lever quelques incertitudes sur le nouveau modèle de convention soumis par la FFME.

### **Convention BOOTCAMP**

Une autre convention est en cours d'élaboration visant à permettre à M. Sébastien ANGLADE demeurant au 21 rue des Mouches, titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif, d'exercer une activité d'encadrement de pratique sportive de type BOOTCAMP sur un secteur d'environ 13 ha incluant le site d'escalade et se prolongeant le long de la RD vis à vis de l'Auberge St Marc.

### **Journée Citoyenne**

La journée du samedi 4 juin s'est déroulée de façon très satisfaisante malgré une météo peu favorable. La quasi-totalité des inscrits était présente soit près de 200 personnes, adultes, jeunes et enfants, réparties sur une bonne vingtaine d'ateliers et de chantiers.

Le barbecue communal a connu lui aussi un très beau succès avec le même nombre de participants, les convives payants ayant compensé les bénéficiaires de la JC empêchés de participer le soir.

Des remerciements sont adressés aux membres du comité de pilotage, aux responsables d'ateliers et de chantiers ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour son engagement exemplaire.

Une réunion de retour d'expérience est proposée au comité de pilotage le jeudi 30 juin à 20h15 en mairie.

### **Site internet**

Le site devrait être mis en ligne à partir du 20 juin 2016, et au plus tard fin juin.

### **DETR 2016**

Les deux dossiers concernant le chemin du Neuweg et l'accessibilité handicapés de l'ancienne école primaire ont été déclarés complets. Concernant l'accessibilité handicapés de l'ancienne école primaire, ne sera pas prise en compte l'ouverture pour les toilettes handicapés. Nous restons dans l'attente des montants des subventions avant le démarrage des travaux.

### **ONF**

Deux réunions ont été programmées par l'ONF sur le thème « les travaux en forêt communale » les 24 juin 2016 et 1<sup>er</sup> juillet 2016 de 13h45 à 18h30. Les Adjointes et Conseillers Municipaux intéressés par l'une de ces réunions sont invités, avant le 20 juin 2016, à venir s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.

### **AGENDA**

#### **Agenda du Conseil Municipal :**

- Réunion PLU : Mercredi 15 juin à 9h00
- Fête de l'entraide au Couvent St-Marc : Dimanche 19 juin 2016 à 10h00 - **ANNULEE**
- Réunion commission travaux : lundi 20 juin à 20h00 reporté au 23 juin à 20h00
- Fête de la Musique : Dimanche 19 juin à partir de 11h00 (Apéritif concert proposé par la Musique Sainte- Cécile sur la place du village)
- Firowa Fascht organisé par le Syndicat Viticole, place de la Mairie : Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 18h00

Une commission bâtiment est à prévoir début juillet.

Prochain Conseil Municipal : lundi 4 juillet 2016 à la place du 11 juillet 2016 + arrêt du PLU

Clôture de la séance à 21h16